



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 17 JANVIER 2022, À 20 h, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Serge Deschênes	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

EST ABSENTE :

Mme	Annick Tremblay	Greffière
-----	-----------------	-----------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Mme	Joanie Perron	Greffière adjointe
M.	François Corriveau	Directeur général

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé les municipalités à tenir les séances par tout moyen technologique. Une telle séance doit être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Cette séance a donc lieu par vidéoconférence vu les mesures sanitaires présentement en vigueur et celle-ci sera disponible en direct ainsi que le lendemain sur le site Internet de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca.

Le maire, monsieur Yves Montigny, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'adopter l'ordre du jour de la présence séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

**3.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du
13 décembre 2021**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021, à 19 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2022-2

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Serge Deschênes

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021, à 19 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021, à 20 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Rés. 2022-3

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : le conseiller Serge Deschênes

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021, à 20 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021, à 17 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Rés. 2022-4

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021, à 17 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021, à 17 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*;

Rés. 2022-5

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021, à 17 h, par vidéoconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 10 janvier 2022

4.1.1 **Nomination au Service des communications et tourisme - Directeur**

Rés. 2022-6

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-03 afin de procéder à la nomination de monsieur Mathieu Pineault au poste de directeur au Service des communications et tourisme, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 17 janvier 2022

4.2.1 **Augmentation des salaires des employés régis par la Loi sur les normes du travail**

Rés. 2022-7

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-01 afin d'indexer le salaire actuel des employés régis par la Loi sur les normes du travail de la Ville de Baie-Comeau de 0,90 \$ au 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 **Liste des embauches - Novembre et décembre 2021**

Rés. 2022-8

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-04 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour les mois de novembre et décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 **Modification résolution 2021-312 - Nominations au sein du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc.**

Rés. 2022-9

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2022-02 et de procéder à la nomination des administrateurs au sein de la corporation « Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. » pour la saison 2021-2022 du Drakkar de Baie-Comeau en remplacement de monsieur Sylvain Girard :

- Monsieur Alain Chouinard, administrateur;
- Monsieur Serge Deschênes, administrateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.4 Nomination - Centre d'Innovation, d'Industrialisation et d'Inclusion en Énergies alternatives et Métallurgie verte (Ci3EM)

Rés. 2022-10

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2022-03 et de procéder à la nomination de madame Marie-Josée Paradis comme administratrice au sein du conseil d'administration du Centre d'Innovation, d'Industrialisation et d'Inclusion en Énergies alternatives et Métallurgie verte (Ci3EM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Nomination - Corporation de gestion du port de Baie-Comeau (CGPBC)

Rés. 2022-11

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2022-04 et de procéder à la nomination de madame Marie-Josée Paradis comme administratrice au conseil d'administration de la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau, dès la mise en place de la nouvelle gouvernance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Révision périodique de l'exemption de taxes - Unité Domrémy de Baie-Comeau inc.

Rés. 2022-12

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-02 et de confirmer à la Commission municipale du Québec que la Ville n'entend pas demander une audience concernant la demande de révision périodique de l'exemption de taxes de l'Unité Domrémy de Baie-Comeau inc. puisque la situation et le mandat de cet organisme n'ont pas changé. La Ville s'en remet donc à la décision de la Commission. Advenant une audience, la Ville ne souhaite pas être présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Protocole d'entente - Jeunesse en santé

Rés. 2022-13

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-02 et de l'autoriser à signer un protocole d'entente de quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, avec l'organisme « Jeunesse en santé », prévoyant une aide financière de 20 000 \$ par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Abonnement gratuit à la bibliothèque Alice-Lane aux Innus de Pessamit

Rés. 2022-14

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-03 afin d'accepter l'abolition des frais d'abonnement à la bibliothèque Alice-Lane pour les Innus de Pessamit au même titre que tous les résidents de la MRC de Manicouagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Aide financière - Démarrage des services et activités du Regroupement Multiculturel Manicouagan

Rés. 2022-15

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-04 et de verser la somme de 5 000 \$ au Regroupement Multiculturel Manicouagan afin de les soutenir dans le démarrage des services et activités offerts qui s'inscrivent dans la mission de l'organisme. Cette somme sera puisée à même les subventions non identifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Lettre d'entente - Patinoire extérieure avenue Laval

Rés. 2022-16

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-05 et de l'autoriser à signer une lettre d'entente se terminant le 30 avril 2022 avec l'organisme « Patinoire Avenue Laval » pour l'opération de la patinoire extérieure située sur l'avenue Laval, prévoyant le remboursement de la prime d'assurance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.11 Protocole d'entente - Municipalité de Godbout

Rés. 2022-17

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2022-01 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente liant la Ville et la municipalité de Godbout concernant la fourniture de services liés au combat des incendies et de la prévention, lequel sera en vigueur à compter de sa signature.

La présente entente est d'une durée d'un an renouvelable automatiquement à moins que l'une ou l'autre des parties signifie, par un préavis de deux mois avant le 31 décembre de chaque année à l'autre partie, son intention de ne pas renouveler ou son intention d'y apporter des modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.12 Protocole d'entente - Municipalité de Pointe-Lebel

Rés. 2022-18

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2022-02 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le protocole d'entente liant la Ville et la Municipalité de Pointe-Lebel concernant la fourniture de services liés au combat des incendies et de la prévention, lequel sera en vigueur à compter de sa signature.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

La présente entente est d'une durée d'un an renouvelable automatiquement à moins que l'une ou l'autre des parties signifie, par un préavis de deux mois avant le 31 décembre de chaque année à l'autre partie, son intention de ne pas renouveler ou son intention d'y apporter des modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.13 Prévisions budgétaires 2022 de l'Office d'habitation de Manicouagan

Rés. 2022-19

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-01 et d'approuver les prévisions budgétaires 2022 présentées par la Société d'habitation du Québec pour l'Office d'habitation de Manicouagan de 4 160 666 \$, prévoyant ainsi un déficit de l'ordre de 2 419 957 \$ et une participation financière de la municipalité à ce déficit de 213 320 \$.

De plus, la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM (remplacement, amélioration et modernisation) capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.14 Aide financière 2021 - Programme d'aide au développement du transport collectif - Volet 1

Considérant que le service de transport en commun a besoin d'aide financière pour son fonctionnement;

Considérant que le ministère des Transports exige une résolution afin de mandater un signataire pour la convention d'aide financière;

Considérant que madame Annick Morin est la personne responsable du transport collectif;

Rés. 2022-20

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-02 et de demander au ministère des Transports d'octroyer à la Ville de Baie-Comeau une aide financière pour 2021 dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif - Volet 1, aide financière au transport en commun urbain et que tout ajustement ultérieur auquel la Ville de Baie-Comeau pourrait avoir droit pour 2021 lui soit versé à la suite du dépôt des pièces justificatives.

Il est également résolu d'autoriser madame Annick Morin, ou son remplaçant, à signer tous les documents nécessaires comprenant la convention d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.15 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2022-21

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-01 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.16 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2022-22

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-02 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois d'octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.17 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$

Rés. 2022-23

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-03 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ pour le mois de novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.18 Listes de comptes 2021-44, 2021-45, 2021-46, 2021-47, 2021-48 et 2021-49

Rés. 2022-24

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Serge Deschênes

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-03 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2021-44, 2021-45, 2021-46, 2021-47, 2021-48 et 2021-49 pour les périodes 44, 45, 46, 47, 48 et 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.19 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mardi 14 décembre 2021

Rés. 2022-25

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Sébastien Langlois

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-01 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mardi 14 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous ce point.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement remplaçant le Règlement 2018-934 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Baie-Comeau

Le conseiller Michel Beaulieu donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement remplaçant le Règlement 2018-934 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Baie-Comeau.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

8.1 Dépôt d'un projet de règlement remplaçant le Règlement 2018-934 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Baie-Comeau

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'accepter pour dépôt le projet de règlement révisant le Règlement 2018-934 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2022-1043 modifiant le Règlement 2019-969 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 400 805 \$

Considérant que la Municipalité a adopté, le 15 avril 2019, le Règlement 2019-969, décrétant une dépense et un emprunt de 1 499 000 \$ pour la réfection et l'agrandissement du 1000-1010, rue de Mingan;

Considérant que le Règlement 2020-1008 modifiant le Règlement 2019-969 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 612 300 \$ a été abrogé le 10 novembre 2021;

Considérant que le 30 août 2021, le Règlement 2021-1037 modifiant le Règlement 2019-969 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 314 035 \$ a été adopté;

Considérant qu'afin de réaliser les travaux de réfection du 1000-1010, rue de Mingan, une somme additionnelle de 1 400 805 \$ est nécessaire puisque certains travaux relatifs au projet ont été omis dans l'estimation de juin 2021 et que le coût des travaux de construction a augmenté de façon importante dans les derniers mois;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 décembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter le Règlement 2022-1043 modifiant le Règlement 2019-969 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 400 805 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

Rés. 2022-26

Rés. 2022-27



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Serge Deschênes
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 20 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

JOANIE PERRON
GREFFIÈRE ADJOINTE

Rés. 2022-28